

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réuni en séance ordinaire le **20 septembre 2023** à 19h00,
après convocation légale du 13 septembre 2023, sous la présidence de M. Jean-François PERISSOUD, Maire.

Le mercredi 20 septembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François PERISSOUD.

Présents : PERISSOUD Jean-François, LE PRINCE Brigitte, INCANDELA Joëlle, AMODEOS-ADJERIME Danièle, BOUVIER Alice, DAVIET Laetitia, LUCAS William, MOINE Jonathan, SPRINGER Guillaume, et VERBOUX Michel.

Absents excusés : GRUFFAT Nicolas (pouvoir donné à PERISSOUD Jean-François), KRYSTKOWIAK Serge (pouvoir donné à LE PRINCE Brigitte), LEMOINE FARAMAZ Justine (pouvoir donné à DAVIET Laëtitia), POTHAIN Aurore (pouvoir donné à SPRINGER Guillaume).

Date de convocation : 13/09/2023
Nombre de membres en exercices : 14
Nombre de membres présents : 10
Ayant pris part à la délibération : 14

Madame INCANDELA Joëlle a été nommée secrétaire pour cette séance.
--

Intervention de M. Bastien Llorca, conseiller énergie du SYANE

En ouverture de la séance du conseil municipal, M. le maire accueille M. Bastien Llorca, conseiller énergie du Syane.

En préambule, il rappelle que par délibération du 11 mai 2022, la commune a adhéré au service mutualisé de Conseil Energie mis en place au niveau du Syane et que ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien, à un coût maîtrisé.

Ses missions : Analyser le patrimoine de la collectivité et apporter des pistes de réflexion - Accompagner les projets par la réalisation de notes d'opportunité ou dans la recherche d'aides financières liées à la performance énergétique...

Cotisation annuelle pour la commune de 1.60 Euros par an et par habitant.

En effet, les communes devront répondre à l'objectif national de neutralité carbone d'ici 2050 (pouvoir vivre sur une planète qui n'émet pas plus de carbone qu'elle ne peut en absorber...) d'où l'intérêt de réfléchir au remplacement des chauffages fuel et de développer les énergies renouvelables.

M. le maire ayant souhaité une restitution de ses différentes analyses, devant le conseil municipal, deux notes d'opportunités ont été présentés :

- Une sur l'équipement des toitures des bâtiments communaux en photovoltaïque.
- L'autre sur le remplacement des chaudières fuel de ces bâtiments.

Une première présentation fort instructive et qui permet de dégager des pistes de travail. Dossier à suivre et à approfondir...

Préambule

Monsieur le Maire annonce les personnes excusées et la liste des pouvoirs et rappelle l'ordre du jour. Un point est ajouté à l'ordre du jour : la signature de la convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux

Conseils municipaux du 26 avril et du 7 juin 2023

Validation des différents comptes-rendus. Pas d'observation formulée.

Démission d'un élu :

M. le maire fait part de la démission de M. Mickaël Gfeller à compter du 1er juillet 2023, ce dernier ayant quitté la commune.

Il donne lecture de son courrier de remerciements pour les trois années passées au sein du conseil et pour le travail accompli.

Le conseil municipal compte désormais 14 élus.

Attribution de subventions et dotations 2023

M. le Maire informe le conseil municipal du montant des droits de mutations à titre onéreux perçus au titre de l'année 2023 de 136.613 Euros (somme inscrite au budget : 85.000 Euros), et du montant du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle perçus au titre de l'année 2023 de 7.394 Euros.

M. le maire fait le point sur les différents dossiers de demande de subvention déposés à savoir :

- Avis favorable de la demande au titre du CDAS 2023 pour le financement du déplacement de l'aire de tri des ordures ménagères du Chef-Lieu. Subvention allouée 50.961 Euros. Une première subvention de 5.130 Euros avait déjà été obtenue en 2022.
- Avis favorable de la demande au titre des amendes de police pour le financement de l'achat de radars pédagogiques dans la traversée des hameaux de Thusel et Orbessy-Haut. Subvention allouée : 4.851 Euros.
- Subvention sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction du City Stade : dossier pas encore instruit mais le montant de la subvention sera plafonné à 30.000 Euros.
- Avis défavorable de la demande de subvention au titre de la DETR pour le financement du City Stade.

Considérant cet avis négatif, M. maire propose de redéposer une demande de subvention au titre du Plan Ruralité auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Travaux au Chef-Lieu

Suite à la présentation des différentes subventions octroyées, M. le maire précise que les travaux de déplacements des containers poubelle au Chef-Lieu pourront être lancés.

Des containers semi-enterrés seront donc installés sur le terrain communal attenant pour les ordures ménagères et le tri sélectif en remplacement du terrain actuel qui changera de destination avec l'installation d'un city-stade.

M. le maire précise qu'il serait également judicieux de réaliser un trottoir pour relier ce nouveau site au Chemin de la Fruitière et d'en profiter pour installer un éclairage public.

Une mission de maîtrise d'œuvre sera confiée au Cabinet Daviet-Bisson pour préparer le lancement de l'appel d'offres dès cet automne et le lancement des travaux dans la foulée.

En réponse à l'inquiétude d'un conseiller municipal sur l'installation d'un tel site au cœur du Chef-Lieu, M. le maire rappelle qu'il n'est déplacé que d'une trentaine de mètres par rapport à l'existant, et que tout sera mis en œuvre pour le rendre le plus discret possible dans le paysage (plantation d'arbustes autour du site...). L'installation d'une caméra est également envisagée en cas de laisser-aller des utilisateurs.

Emplacement des poubelles à Thusel

M. Jonathan Moine et Mme Brigitte Le Prince évoquent la problématique de l'emplacement des poubelles à Thusel et du manque de visibilité pour ceux qui arrivent de la route de Tignerand.

M. le maire partage leur inquiétude et informe que la disposition sera repensée lors de l'installation des nouveaux containers (une étude sera lancée pour l'installation des containers semi-enterrés) et la visibilité améliorée.

Installation d'un City-Stade

La demande de subvention auprès de la DETR ayant reçu un avis défavorable, la réalisation de cet équipement reste toujours d'actualité mais interviendra ultérieurement, dès l'attribution de la subvention demandée au titre du Plan Ruralité porté par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Délibérations

DELIBERATION N° DEL20230920_035

OBJET : Convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a été retenue pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) sur les comptes de l'exercice 2023.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et à son comptable. Il remplace les actuels comptes administratifs et comptes de gestion, et s'inscrit donc dans une démarche de simplification et de transparence des comptes.

Afin de poursuivre la démarche d'adhésion, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du CFU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique

DELIBERATION N° DEL20230920_036

OBJET : Enfouissement de réseaux route du château : signature d'une convention avec Orange

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'enfouissement de réseaux de l'artère Orange prévus route du château. L'entreprise Orange a transmis à la commune un devis détaillant les montants dus par la commune à Orange (343.74€), et ceux dus par Orange à la commune (835.57€) A l'issue des travaux, Orange sera donc redevable d'une somme de 491.83€, qu'il conviendra alors de titrer.

Une convention (référence 155328) précise les conditions d'exécution et de financement des travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques par l'entreprise Orange.

DELIBERATION N° DEL20230920_037

OBJET : Acquisition de terrain de la succession JOSSERAND

Monsieur le Maire rappelle ses différents échanges avec la famille de M. Roger JOSSERAND suite à l'ouverture de sa succession, et la délibération du 7 juin 2023 qui acte l'acquisition de certaines parcelles de la division.

Il rappelle que l'acquisition d'une bande de terrain de 2 mètres sur les parcelles A454, A456 et A1261 permettra la création d'un trottoir le long de la Route Départementale pour sécuriser les déplacements.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

- L'acquisition des parcelles A 454p2, A 456p2, A 1261p2, - Thusel - Surface de 347m2 - Prix 10 € le m2 soit un total de 3 470€
- Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2023.

DELIBERATION N° DEL20230920_038

OBJET : Conventions de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux

Dans le cadre de la construction de logements sociaux, en contrepartie d'une garantie financière des emprunts, d'un apport de terrain ou d'un financement, la commune a contracté des droits de réservation de logements sociaux auprès de la SEMCODA. Ces droits de réservation permettent de proposer des candidats demandeurs, en vue de l'attribution d'un logement social.

La loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 et le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 disposent que dorénavant les réservations devront être gérées en flux annuel.

Actuellement la gestion s'effectue en mode « gestion en stock », les logements mis à disposition sont identifiés à l'adresse. La gestion en flux rompt le lien entre un logement physiquement identifié et un contingent de réservation. Les candidats pourront être désignés sur des logements libérés. Désormais, toutes les réservations seront gérées en flux annuel, exprimé en pourcentage, actualisable tous les ans.

La date de mise en œuvre de la gestion en flux est fixée par la loi 3DS au 24 novembre 2023. Il est nécessaire que la commune adopte une convention de réservation avec chaque bailleur social pour le contingent communal.

Il est précisé que la durée de la convention est de 1 an à compter de sa signature, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le projet de convention précise notamment les éléments suivants :

- les logements inclus dans la gestion en flux,
- les logements exclus ou soustraits de ladite gestion en flux,
- les modalités de gestion des réservations,
- la remise à la commune, avant le 28 février de chaque année, d'un bilan annuel sur la gestion en flux.

VU les articles L.441-1 et R.441-5 à R.441-5-4 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) et notamment son article 114 qui rend obligatoire la gestion en flux des contingents sur l'ensemble du parc social,

VU le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux qui détermine les conditions de mise en œuvre de la gestion en flux et fixe les modalités de calcul du flux annuel ;

VU l'article 78 de la loi n° 2022-2017 dite 3DS qui porte le délai de mise en conformité des conventions de réservation à cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi ELAN, au lieu de trois, soit d'ici le 24 novembre 2023 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires et à la charte départementale,

- Accepte le principe de conclure des conventions de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès des bailleurs sociaux implantés sur la commune, à savoir : la SEMCODA,
- Autorise le maire à signer ladite conventions, annexées à la présente délibération, ainsi que tout document et avenant s'y rapportant.

Décisions prises en vertu des délégations du Conseil municipal au maire :

- Remplacement des stores de l'école (fenêtres de la classe maternelle et de la garderie)
Devis AK Fruchard Menuiserie : 7.910 Euros TTC
- Installation de radars pédagogiques dans les hameaux d'Orbessy-Haut et Thusel : 18.843,64 Euros TTC.

Informations diverses

Déploiement de la fibre optique sur la commune : état d'avancement du dossier

M. le maire fait un point sur l'avancée de ce dossier qui commence à s'éterniser et où chaque jour un problème nouveau semble apparaître.

Après différents échanges avec la société SERFIM TIC et Energie et Services de Seyssel différentes problématiques sont en cours d'être réglées (Positionnement des lampes publiques par rapport à la fibre, résistance des supports bois pour les secteurs où la fibre sera en aérien...)

D'autre part La Société Charollaise de Travaux Publics mandatée par le Syane devrait intervenir prochainement pour des terrassements pour la pose du réseau fibre optique en enterré sur les secteurs non encore équipés, à savoir Route de Tignerand, Chemin de la Fouilleuse et une partie de la Route d'Orbessy.

Equipement du local pétanque

Le lave-vaisselle du local pétanque étant hors d'usage, l'association Les Amis de Saint-Eusèbe avait demandé son remplacement.

La réflexion s'est engagée sur l'équipement général de ce local pour le rendre plus fonctionnel et le remplacement du lave-vaisselle ne semble pas une priorité.

M. le maire propose d'organiser une réunion avec toutes les associations pour réfléchir aux améliorations à apporter. L'installation d'un grand frigo en lieu et place des trois existants et du congélateur est une piste...

Point sur la rentrée scolaire

Mme Brigitte Le Prince, 1er maire-adjoint fait un point sur la rentrée scolaire, avec 66 enfants scolarisés cette année.

Mme Fanny Thévenet a été embauchée en renfort à la cantine de septembre à décembre pour faire face à un afflux de petite section, le temps que ces derniers trouvent leurs marques.

Repas des aînés du dimanche 1er octobre

M. le maire lance un appel aux bénévoles pour prêter main forte (installation de la salle, service, vaisselle...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le 15/11/2023

Le Maire,
Jean-François PERISSOUD

La Secrétaire de séance,
Joëlle INCANDELA

